Compte-rendu
Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique (CRAEC)
17 mars 2025 de 14h à 17h
En visio - Dijon

Transmission du support de présentation
Introduction.

M. Blanc (DRAAF BFC) introduit la réunion et présente l'ordre du jour de cette nouvelle CRAEC.
M. Morel prend la suite et rappelle l'importance des mesures agro-environnementales et de soutien à l'agriculture biologique dans le contexte actuel de dérèglement climatique. Il renouvelle également son soutien aux Agents de l'OFB sur le travail qu'ils mènent au quotidien. En introduction, il rappelle que les mesures forfaitaires de la Région peuvent être une des solutions au changement climatique. Enfin, il conclut l'introduction en indiquant que cette CRAEC est un lieu de discussion notamment pour parler du soutien aux exploitations engagées en agriculture biologique.

- ✓ **Présentation des mesures API et PRM (Région)**

Pas de question

- ✓ **Présentation des mesures transitions de pratiques (Région)**

A ce stade, il n'est pas d'actualité de faire bouger les maquettes régionales précise M. Souillard (réallocation de l'enveloppe de la mesure transition).

- ✓ **Présentation des mesures de Conversion à l'Agriculture Biologique (DRAAF)**

Echange.

Mme Thoen précise que 15% des fermes engagées en MAEC en 2023 sont des fermes certifiées AB (tout ou partie).
Les Syndicats agricoles rappellent que les marchés du Bio sont actuellement tendus. L'enveloppe à la conversion est importante, mais les marchés ne semblent pas porteurs. Il est rappelé l'importance de limiter les déconversions, de maintenir les fermes existantes avant même de convertir de nouvelles exploitations.
Un besoin de transparence est exprimé sur les fonds non utilisés de la CAB. Ces fonds doivent rester pour la bio.
L'association Bio BFC indique que les surfaces en bio diminuent dans la région et qu'il n'y a pas de reprise des conversions, même si les ventes en magasins spécialisés reprennent. Ce phénomène s'explique par la fermeture de nombreux magasins, et le report des ventes des GMS, qui ont fortement réduit les rayonnages.

Bio BFC indique continuer de défendre la mise en place d'une aide au maintien, de PSE, et la revalorisation de l'écorégime bio.
Plus tard dans l'exposé, les agences de l'eau rappellent que leurs 12ème programmes prévoient des mesures de soutien au maintien des exploitations en bio, et que cela pourra être activé dès lors que les dispositions nationales le permettront.

M. Blanc précise que la MAB en 2025 (reliquats de crédits FEADER RDR3) ne peut pas être ouverte notamment à cause du délai de déploiement de l'outil.
Celui-ci ne permettrait pas de solder le RDR3 dans les temps (avant fin 2025).

M. Morel complète en indiquant qu'un courrier de la Région a été transmis à la Commission Européenne pour voir comment utiliser les crédits non consommés du FEADER RDR3 pour la bio.

Les syndicats indiquent qu'il est difficilement entendable que les difficultés proviennent de soucis d'instrumentation. La région doit soutenir les filières à travers tous les dispositifs possibles : PAT, restauration collective etc… Les systèmes d'aide doivent par ailleurs être repensés pour être plus réactifs aux soucis réels du terrain.

- ✓ **MAEC**

Les coquilles signalées en séance ont été corrigées dans le diaporama.
Par ailleurs, a été ajouté en diapositive 12, le territoire PAVI qui a été oublié de la présentation. Ce territoire est retenu sur les crédits de l'agence de l'eau RMC.

- Plans de gestion

Les plans de gestions sont des documents modifiables annuellement par l'opérateur. Si des coquilles ont été décelées, les opérateurs peuvent y apporter une modification. Pour les nouveaux territoires 2025 retenus, si les zones de mise en défens sont inchangées chaque année, il convient de demander à la DRAAF de remplir un document global pour tous les engagements afin d'éviter de transmettre chaque année à la DDT les plans de gestion actualisés, comme le prévoit les notices.

- Prises de contacts

Dans le cadre de ses missions du pilotage régional du dispositif, la DRAAF pourra être amenée à contacter certains opérateurs pour le suivi d'un des pans des MAEC comme cela a pu être le cas en 2023 et 2024. La DRAAF a remercié les structures qui se sont impliquées dans cette mission : chambre d'agriculture 21, communauté de communes de Gevrey Chambertin, le CPIE Bresse Jurassienne ou encore l'ASP.

- Budget et discussions autres

Les budgets sont présentés à titre indicatif par ordre de priorités et seront affinés après connaissance du budget global. Certains PAEC ne sont pas ouverts à la contractualisation. Toutefois, avec les éléments que la DRAAF possède actuellement, **le budget des territoires en priorité 1** sera intégralement couvert.

L'Agence de l'eau Seine Normandie précise que le taux de financement à 100% n'est pas souhaitable pour cette campagne et invite la DRAAF à reprendre contact ultérieurement sur le sujet. Cela ne remet pas en cause la validité du territoire pour lequel la validation officielle du budget sera réalisée courant juin.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ne prévoit pas plus de 10 ans d'accompagnement en MAEC dans son 12ème programme, des solutions plus globales avec des démarches filières doivent être prévues sur ces territoires. Les territoires AROO, CROO, BEOO ne sont donc pas retenus dans le cadre du dispositif MAEC.

La FRSEA précise que les filières à bas niveau d'intrants ne sont pas porteuses.

De même, est précisé par l'agence que seules les surfaces identifiées dans l'outil Sigogne sont éligibles aux mesures de la famille MHU. Toutefois, tout n'est pas recensé, et des « vides » existent dans certains territoires dont le Val de Saône. Un échange complémentaire est à prévoir en DRAAF, Agence de l'eau et opérateurs pour solutionner ces difficultés rencontrées.

Le PNR du Haut Jura a alerté la DRAAF sur la non application de la transparence GAEC aux groupements pastoraux. Après expertise post-CRAEC, un plafond spécifique aux groupements pastoraux va s'appliquer sur la famille PRA à hauteur de 15 000 €/an.

- ✓ **Points divers**

  - **OFB (Emmanuelle Thooris)**

L'OFB remercie Christian Morel pour son message de soutien en début de réunion. Le diaporama présente l'ensemble du projet « Life Artisan ». Vous pouvez adresser vos exemples de « solutions fondées sur la Nature » à emmanuelle.thooris@ofb.gouv.fr

M. Lavier précise que de multiples exemples existent au sein du réseau des chambres d'agricultures et peuvent amender la réflexion.
Laurent Barle (Bio BFC) complète en disant que ce sujet est passionnant, mais que la cause de l'effondrement de la biodiversité n'est quant à elle jamais abordée, et qu'il s'agit de l'usage des pesticides. Il faut impérativement réduire cet usage.

  - **GIEE (Tiphaine Carrière)**

L'ensemble des opérateurs du territoire de BFC sont conviés aux différentes journées régionales organisées autour des 10 ans des GIEE.
La DRAAF précise que ce dispositif est un outil qui peut accompagner les animateurs captages dont le soutien en MAEC n'est plus possible sous les conditions de l'agence de l'eau.
Lien vers la carte interactive :
https://view.genially.com/67a0c607d7c96dd97daec3ce/interactive-image-10-ans-des-giee?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAAR3bYCkzu0QWvT6wdqpkZjC5s0tQEtSiI-88zgDLhDF_Mv4zTFsTJuFd63Y_aem_26jfCSIi5n1S2A5OW7bAbQ
Coordonnées pour l'inscription : tiphaine.carriere@ bfc.chambagri.fr

  - **Présentation des 12ème programmes des agences de l'eau**

Voir diaporama.

Echanges : l'agence de l'eau Seine Normandie précise l'arrivée d'Hélène Levieil sur le poste « agriculture » au sein de l'agence. Simon Bezain restera le correspondant sur le volet biodiversité.

L’ensemble des participants de la CRAEC sont remerciés par M. Blanc et M. Morel qui concluent la réunion.